

QUE monsieur Gaétan Boucher, directeur général, Fédération des cégeps, soit nommé membre du conseil de l'Université de Montréal, pour un premier mandat à compter des présentes, en remplacement de madame Guylaine Saucier;

QUE monsieur Joseph P. Husny, président d'Investissements Canadiana, soit nommé membre du conseil de l'Université de Montréal, pour un premier mandat à compter des présentes, en remplacement de monsieur Richard French.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25412

Gouvernement du Québec

Décret 445-96, 17 avril 1996

CONCERNANT la réunion des territoires des commissions scolaires de Dolbeau et Vallée-de-Mistassini pour former la Commission scolaire Louis-Hémon

ATTENDU QUE l'article 116 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) dispose notamment qu'à la demande des commissions scolaires intéressées d'une même catégorie dont les territoires sont limitrophes, le gouvernement peut, par décret, réunir leur territoire pour former une nouvelle commission scolaire sur le territoire déterminé dans le décret et, qu'en ce cas, les commissions scolaires demanderesses cessent d'exister;

ATTENDU QUE l'article 118 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) dispose qu'un décret pris en vertu de l'article 116 détermine le nom de la nouvelle commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Dolbeau et la Commission scolaire Vallée-de-Mistassini ont demandé au gouvernement de réunir leur territoire pour former la Commission scolaire Louis-Hémon;

ATTENDU QU'il est opportun d'accéder à la demande des commissions scolaires;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation:

QUE, conformément à l'article 126 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3):

a) les territoires de la Commission scolaire de Dolbeau et de la Commission scolaire Vallée-de-Mistassini soient réunis pour former une nouvelle commission scolaire pour catholiques;

b) la nouvelle commission scolaire ait juridiction sur les territoires des commissions scolaires de Dolbeau et Vallée-de-Mistassini tels qu'ils existent à la date du présent décret;

QUE, conformément à l'article 118 de la même loi, la nouvelle commission scolaire porte le nom de Commission scolaire Louis-Hémon;

QUE le présent décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25411

Gouvernement du Québec

Décret 446-96, 17 avril 1996

CONCERNANT la nomination de madame Diane Lemieux comme membre et présidente du Conseil du statut de la femme

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59), le Conseil se compose de membres nommés par le gouvernement dont le président;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, le président du Conseil du statut de la femme est nommé pour cinq ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 11 de cette loi, le gouvernement fixe les honoraires, allocations ou le traitement du président du Conseil du statut de la femme;

ATTENDU QUE le poste de président du Conseil du statut de la femme est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le combler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine:

QUE madame Diane Lemieux, coordonnatrice au Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, soit nommée membre et présidente du Conseil du statut de la femme, pour un mandat de cinq ans à compter du 29 avril 1996, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER